

pouvoir, n'atteint plus maintenant 100 millions de dollars, et il y a un an, elle n'atteignait qu'environ 50 millions de dollars. De l'avis même du comité consultatif de la Commission d'assurance-chômage, la caisse va continuer à se trouver dans un état grave jusqu'à la fin de juin de cette année.

Comment expliquer cet état de choses? J'ai dit que c'est à cause du chômage, mais c'est aussi à cause des mauvais placements du comité de placement. Et cela, à cause des programmes financiers du gouvernement, notamment du programme de conversion d'obligations, qui a imposé des pertes à la Caisse d'assurance-chômage par suite de la décision, tant du comité de placement que du ministre des Finances, d'obliger la commission à convertir ses valeurs en portefeuille en nouvelles obligations aux termes du programme de conversion. Cet état de choses est également attribuable au refus du ministre des Finances de permettre à la Commission d'assurance-chômage de vendre ses valeurs sur le marché à un moment où ces obligations auraient été garanties au pair par suite de l'attitude que le gouvernement a prise alors.

En discutant de ce poste présenté par le ministre des Finances, et qui vise à transférer 25 millions de dollars à la Caisse d'assurance-chômage, nous ne devons pas oublier que cette caisse se trouverait dans un état encore plus grave, si le gouvernement actuel—très inopportunistement, à mon avis—il y a deux ans, n'avait pas obtenu 78 millions de dollars des travailleurs et des employeurs au moyen de cotisations supplémentaires ajoutées aux cotisations déjà en vigueur à ce moment-là. Nous nous sommes plaints de la chose à l'époque. Le taux des cotisations a été porté de 25 à 55 p. 100, et pourtant il n'y a pas eu de compensation sous forme d'augmentation des prestations à aucune catégorie des bénéficiaires possibles de la caisse. Comme je le disais, la caisse se trouverait dans un état encore plus grave, n'eût été les contributions provenant non pas du gouvernement du Canada, ou de prêts consentis par le gouvernement du Canada, mais des cotisations imposées inopportunistement et injustement aux travailleurs et employeurs canadiens.

Nous nous en souvenons tous, et je déclare que le gouvernement a mésusé de la caisse en laissant surgir cette situation. Les travailleurs et les employeurs n'étaient pas obligés de renflouer une caisse dans ces conditions. Cette charge leur a été imposée par le gouvernement du Canada...

M. Benidickson: Et après les pressions exercées par le ministre des Finances.

L'hon. M. Martin: ... et après les pressions exercées par le ministre des Finances, comme

nous le savons très bien, car il l'a admis lui-même dans cette Chambre. Autrement dit, les travailleurs et les employeurs ont été chargés d'une obligation relevant du gouvernement canadien. Le gouvernement n'aura pas recours à ce moyen pour régler la situation, étant donné les plaintes formulées par l'Association des fabricants, la Chambre de commerce, le Congrès du travail et d'autres institutions dans tout le pays qui s'accordent à trouver injuste la ligne de conduite du gouvernement à cet égard.

Le gouvernement s'attaque à la situation sans méthode. On ne nous demande pas d'examiner à fond l'assurance-chômage. Je tiens à souligner que le conseil consultatif de l'assurance-chômage déclare dans son rapport du 31 mars 1961:

Le discours du trône prononcé à l'ouverture de la plus récente session du Parlement, le 17 novembre 1960, annonçait, entre autres, que le gouvernement avait l'intention de demander aux Chambres d'approuver des modifications concernant la loi sur l'assurance-chômage, afin de sauvegarder le principe essentiel de ladite loi, de renforcer l'état de la caisse et de mettre fin aux abus qui ont fini par se produire.

Nous avons alors tous attendu que soit proposé le projet de loi annoncé qui devait avoir trait à la caisse ainsi qu'à d'autres éléments importants de l'administration de l'assurance-chômage. Mais qu'en est-il? Au lieu de nous saisir d'une loi, comme il l'avait promis et comme le représentant de Sa Majesté l'avait annoncé à l'ouverture du Parlement de 1960, le gouvernement a institué, alors que les Chambres n'étaient pas en mesure d'en examiner l'à-propos, une commission royale d'enquête sur l'assurance-chômage. Présentement, cette commission en est à entendre les témoignages de divers organismes. Voilà, tout simplement, un autre exemple de la manière dont le gouvernement actuel se rend coupable de mépris du Parlement.

Une voix: Sottise!

L'hon. M. Martin: Quelqu'un vient de dire «sottise». Le leader de la Chambre a dit «sottise» derrière le rideau mais le fait est qu'à titre de leader de la Chambre il devrait confirmer mes dires. Ce n'est qu'après l'ajournement du Parlement que le gouvernement a eu le courage de mettre la population au courant du moyen qu'il comptait prendre pour essayer de déterminer ce qu'il fallait faire à l'égard de la loi sur l'assurance-chômage.

Voilà la situation. Qu'on me permette maintenant de rappeler au gouvernement comment se compose cette commission royale d'enquête. Je ne trouve rien à redire à la compétence des membres de cette commission, mais, tout comme le Congrès du travail, je déplore le fait qu'on n'y trouve personne